

## Le petit abécédaire de la rentrée : Rappel d'infos à l'usage des journalistes !

- **Droits (et devoirs) d'auteur ....**

Répétez-le autour de vous : **seul-e-s les journalistes (et la directrice de la publication Delphine Ernotte) sont responsables en justice de leurs contenus diffusés.**

**Aucun chef de service, aucun rédacteur en chef, aucun autre membre du personnel – suite à la diffusion d'un sujet- n'aura à répondre devant un tribunal d'une diffamation, d'un non-respect du droit à l'image, d'une atteinte à la vie privée, etc...**

**Seul un autre journaliste peut modifier un sujet après avis de ses auteurs.**

Quant à la traçabilité des reportages, elle doit être garantie par la publication de la signature des auteurs d'origine lors de la diffusion. La multiplication des serveurs, des lieux, des modes de fabrication et de diffusion multiplie les risques d'erreurs.

Les commissions de suivi de la déontologie et des pratiques professionnelles prévues par l'accord d'entreprise de mai 2013 ont prouvé qu'elles ne suffisaient pas à garantir le respect des bonnes pratiques professionnelles !

***Aussi le Snj-Cgt militera pour que les journalistes gardent la maîtrise et la responsabilité de leur travail.***

### ***Dernière minute***

*Une bonne nouvelle nous arrive du parlement européen :*

*Facebook et les autres géants du web vont devoir négocier des droits d'auteur !*

*Le texte (enfin) voté ce 12 septembre par les députés européens est un pas en avant vers la rémunération des auteurs sur le net : il s'agit de mieux répartir les revenus issus de la publicité entre les créateurs de contenu et les plateformes qui les diffusent. L'article 11 de l'accord créé un "droit voisin" pour les éditeurs de presse : si les journaux et agences sont concernés, on suppose- on espère - que France télévisions l'est aussi, pillée comme les autres par les GAFAs. A suivre donc même si cette bonne (et juste) nouvelle mettra du temps à entrer dans les faits ....*

- **Elections professionnelles :**

Finis les DP, CHSCT, CE .... À leur place, les ordonnances Macron ont créé **les CSE (comité social et économique)**, diminuant sauvagement le nombre de représentants du personnel. A FTV on passe de 15 CE à 10 CSE dont 1 pour tout le réseau France 3 sans la Corse, 1 pour le siège, 1 pour la Corse, 1 pour Malakoff et 1 dans 6 stations d'outremer (3 territoires conservent les anciens CE). Il y aura aussi un CSE central.

Seuls les élu-e-s titulaires pourront siéger et certains CSE pourront désigner des « représentants de proximité » (4 à 7 par antenne pour France 3 selon le nombre d'ETP).

**Pour la première fois on élira nos représentants uniquement par vote électronique ; premier tour du 28 septembre au 4 octobre et 2° tour si besoin du 12 au 18 octobre.** C'est le résultat du vote du 1° tour pour les titulaires qui servira au calcul de la représentativité syndicale à FTV.

**Il est essentiel de voter pour les listes de la Cgt de France-Télévision présentées par le Snrt-Cgt et le Snj-Cgt.**

- **Empilement des tâches et les amplitudes horaires :**

Le Snj-cgt estime que l'empilement des tâches dans une même journée est préjudiciable à la qualité de l'info et à la santé des journalistes : nous dénonçons cette dérive qui consiste à imposer une succession d'activités telles que Reportage + direct + mise en ligne + soir 3 etc... sans oublier les rajouts de tâches administratives qui se multiplient (monkiosque, concur...) et qui menacent des emplois de PTA !

- **Facebook (live) :**

**Au Snj-Cgt, on affirme qu'un « Facebook live » ne peut pas nous être imposé.** Ce mode de tournage en direct, qu'on soit devant ou derrière l'objectif de la caméra ou du smartphone, est une publication directe pour Facebook, qui n'est pas notre employeur, et donc à qui nous n'avons aucun compte à rendre.

- **Info « low-cost » :**

Equipes réduites, diminution des moyens de tournage, non remplacement des journalistes en congés ou malades, multiplication des plateaux au détriment des reportages de terrain, division des tâches pour la fabrication des sujets en différents éléments etc....

**Le Snj-Cgt s'oppose à cette politique low-cost pour nos émissions d'information et refuse la priorité donnée à la gestion comptable au détriment de l'éditorial.**

- **Journalistes en CDD :**

Au chapitre des précaires particulièrement menacés, on rappelle que le Snj-Cgt a accompagné en justice plus de 80 journalistes ces dernières années avec succès pour la quasi-totalité des intéressé-e-s. Parce que les personnels précaires ne sont pas des variables d'ajustement, nous poursuivons ce combat de soutien aux consœurs et confrères qui entament des procédures pour la requalification des CDD historiques en CDI.

- **NoA :**

A propos du lancement le 11 septembre à titre expérimental de la « chaîne NoA » en Nouvelle Aquitaine, le Snj-cgt accueille ce projet commun France 3 / Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine avec curiosité mais vigilance : il faudra un peu de temps pour évaluer les pratiques managériales et professionnelles, leurs conséquences sur les conditions de travail, le niveau de proximité avec les élu-e-s et institutionnels locaux, sans oublier la qualité et l'intérêt des nouveaux programmes proposés au regard des moyens.

A la question sur le financement de documentaires et autres nouveaux programmes par le Conseil Régional, Alain Rousset a répondu en direct lors de la soirée d'inauguration avec un petit sourire : « *la région finance surtout Noa !* »

**Le Snj-Cgt rappelle que fabriquer de la « feel good TV » n'est pas la vocation première du réseau France 3 qui doit d'abord savoir refléter les réalités de la vie dans nos territoires.**

- **Polyvalences et compétences complémentaires :**

Le Snj-Cgt rappelle que les métiers techniques, en particulier le montage, ne sont pas des compétences complémentaires journalistiques.

Il refuse que le « journaliste monteur » et même « mixeur/infographiste/traducteur »... soit le futur modèle professionnel de référence que souhaite la direction de FTV pour les journalistes. Il s'opposera à ces polyvalences préjudiciables au contenu et à la qualité des reportages et des conditions de travail. Ça n'est sûrement pas au moment où l'on a le plus besoin d'une information crédible pour contrer les fake-news que l'on va accepter de bâcler les fondamentaux du métier pour satisfaire des décideurs qui n'ont comme priorité que les exigences comptables ! Les polyvalences servent aussi à forger un modèle économique low-cost de l'info qui ne sert pas la vivacité du débat démocratique.

- **Salaires :**

Travailler plus pour gagner moins, sûrement pas ! Le Snj-Cgt revendique une mesure générale pour compenser la perte de pouvoir d'achat de 6% subie depuis 2012 ...Une exigence que l'avenant n°11 à l'accord collectif sur les salaires - signé par tous les syndicats - ne compense pas !

- **Santé au travail :**

Quand « l'accord handicap » est mal vu par certains chefs de service et mal mis en œuvre, quand dans de nombreuses rédactions régionales, on ne remplace plus les absents faisant retomber la charge de travail sur ceux qui restent, quand sur le réseau régional de France 3 on refuse d'appliquer l'astreinte prévue par l'accord de 2013, quand les journalistes sont de plus en plus multitâches avec une charge mentale qui ne cesse d'augmenter au détriment de leur santé.... Alors la qualité de nos émissions se dégrade par manque de temps et de moyens. Le sn-Cgt dénonce une direction qui fragilise la santé des salarié-e-s ainsi que l'équilibre vie professionnelle/vie privée !

- **Transmission (Aviwest et TVUPack) :**

Nous rappelons que l'Aviwest et le TVUPack sont juste des outils de transmission de rushes – et non pas des moyens pour faire faire des directs aux JRI ! Ces outils de transmission ne doivent pas nous détourner de notre travail concret de journaliste sur le terrain. ***Il est hors de question de ne pas respecter les distances de sécurité et encore moins de porter sur soi l'Aviwest ou le TVUPack en phase d'émission !*** Si la direction veut l'imposer lors d'un tournage, le Snj-Cgt demande aux chefs de service concernés de le signifier personnellement et nommément par écrit aux journalistes visés.

- **Web :**

L'exigence éditoriale et professionnelle, le respect des règles qui s'imposent aux journalistes doivent être les mêmes pour le premium ET pour le web ! (Ex : vérification, choix des sujets, hiérarchie de l'info, pas de plagiat etc...). Il en va de même pour l'indépendance journalistique : non au diktat des clics et des algorithmes !

**La diffusion de nos sujets sur les réseaux sociaux, les sites et les plates-formes ne nous exonère pas de la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles et du respect des définitions de fonctions !**

Paris, le 12 Septembre 2018